



COMMUNIQUÉ DE PRESSE | BRUXELLES, 26 mars 2025, 7h00 - Elia Group (Euronext : ELI)

Information réglementée - Information privilégiée

Elia Group SA lance une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de maximum de 21.814.521 nouvelles actions, pour un montant maximum de €1,35 milliard

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS (Y COMPRIS SES TERRITOIRES ET POSSESSIONS, TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS ET LE DISTRICT DE COLUMBIA), EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD OU DANS AUCUN AUTRE ÉTAT OU AUCUNE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE.

Avertissement : Investir dans des actions et négocier des droits de préférence comporte des risques économiques et financiers, comme c'est le cas pour tout investissement en actions. Un investisseur potentiel doit considérer, lorsqu'il prend sa décision d'investissement, qu'il pourrait perdre tout ou une partie de son investissement.

Avant d'investir dans les actions offertes ou de négocier des droits de préférence, les investisseurs sont invités à lire toutes les informations fournies dans le <u>prospectus</u> approuvé par la FSMA et disponible sur le site web d'Elia Group (https://investor.eliagroup.eu/offering). Veuillez-vous référer à la section « Facteurs de risque » du prospectus préparé par Elia Group pour une description des facteurs à prendre en compte avant de souscrire aux actions ou de négocier les droits de préférence, et dans laquelle les facteurs de risque les plus importants ont été présentés en premier dans chaque (sous-)catégorie. Tous ces facteurs doivent être pris en compte avant d'investir dans des actions, des droits de préférence ou des scrips. Plus précisément, des investisseurs potentiels doivent être conscients que le Groupe est soumis à un vaste ensemble de réglementations et que ses revenus dépendent en grande partie de la méthodologie tarifaire applicable sur ses principaux marchés, qui est soumise à des changements potentiels et à des révisions périodiques. En outre, l'incapacité du Groupe à maintenir un équilibre entre la demande et l'approvisionnement d'énergie sur le réseau peut entraîner un délestage, avoir d'importantes conséquences négatives sur la sécurité de l'approvisionnement du pays et, dans certaines circonstances, entraîner sa responsabilité et avoir un impact négatif sur ses résultats d'exploitation. Par ailleurs, les bénéfices futurs du Groupe dépendront en partie de sa capacité à réaliser son programme d'investissement envisagé et de la croissance organique prévue de sa base d'actifs régulés (RAB). Enfin, une révision à la baisse de la notation de crédit de la Société, d'Elia Transmission Belgium et/ou d'Eurogrid GmbH pourrait affecter leur capacité à accéder aux marchés de capitaux et impacter leur situation financière et leur capacité de refinancement.



Ces documents ne peuvent être diffusés, publiés ou distribués, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District de Columbia), sauf aux acheteurs institutionnels qualifiés ('qualified institutional buyers') (« QIBs ») au sens de la Rule 144A du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Ces documents ne constituent ni ne font partie d'aucune offre ou sollicitation d'achat ou de souscription, ou d'un investissement dans des titres aux États-Unis. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du Securities Act.

Toute décision d'investir dans des titres dans le cadre de l'offre doit être basée sur toutes les informations fournies dans le prospectus et ses éventuels suppléments, le cas échéant. L'approbation du prospectus par la FSMA ne doit pas être considérée comme une approbation de la Société ou de la qualité des droits de préférence ou des nouvelles actions offertes. Les informations relatives aux coûts et à la fiscalité en rapport avec l'offre figurent dans le prospectus relatif à l'offre qui est disponible sur le site web d'Elia Group indiqué ci-dessus. Sous réserve d'exonérations et/ou de taux réduits, un précompte mobilier belge de 30 pour cent est en principe prélevé sur les dividendes versés sur les actions.

BRUXELLES - Elia Group SA (la « Société », le « Groupe » ou « Elia Group ») a annoncé aujourd'hui le lancement d'une offre publique aux actionnaires existants et à tout détenteur d'un droit de préférence extra-légal (le « Droit de Préférence ») (l'« Offre avec Droits ») de maximum €1.349.882.559,48, par le biais de l'émission d'un maximum de 21.814.521 nouvelles actions ordinaires à un prix d'émission de €61,88 par action (les « Nouvelles Actions »). Les actionnaires existants se verront attribuer un Droit de Préférence par action existante détenue dans la Société à ce moment-là. Les détenteurs de Droits de Préférence ont le droit de souscrire aux Nouvelles Actions à raison de 1 Nouvelle Action pour 4 Droits de Préférence (le « Ratio »). Les Droits de Préférence qui ne sont pas exercés durant la période de souscription des droits (la « Période de Souscription des Droits ») seront convertis en un nombre égal de scrips (les « Scrips ») et seront mis en vente dans le cadre d'un placement privé à des investisseurs institutionnels (le « Placement Privé de Scrips » et pris conjointement avec l'Offre avec Droits, l'« Offre »).

- « Cette transaction soutiendra la croissance future du groupe. Les fonds levés par cette augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, ainsi que les €850 millions levés dans le cadre du placement privé récemment réalisé, permettront au Groupe de bénéficier d'un apport important de capitaux qui répondra à ses besoins de financement. Cela nous permettra d'exécuter notre plan d'investissement. Elia Group reste déterminée à stimuler la compétitivité des énergies propres et à renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe grâce à des systèmes énergétiques sûrs et résilients. »
- Bernard Gustin, PDG de Elia Group



L'objectif principal de l'Offre est de financer la croissance organique d'Elia Group et de soutenir la Société dans sa stratégie visant à accélérer la transition énergétique dans l'intérêt de la communauté. L'Offre renforcera le bilan d'Elia Group et soutiendra les investissements réglementés en Belgique et en Allemagne par le biais de leurs filiales respectives. En outre, elle financera partiellement WindGrid (y compris la participation dans energyRe Giga). L'Offre est nécessaire pour soutenir le ratio d'endettement et la notation visés au niveau du Groupe et des filiales (minimum BBB au niveau du Groupe) afin de financer les programmes d'investissement.

Le produit brut de l'Offre s'élevant à maximum €1.349.882.559,48 ainsi que le produit brut du placement privé (« **PIPE** ») de €849.999.954,44 (annoncé le 7 mars 2025), pour un total de maximum €2.199.882.513,92, après déduction des dépenses pertinentes, doivent être utilisé principalement comme suit:

- Environ €1.050 millions : pour financer les activités régulées en Belgique, principalement la réalisation du programme d'investissement (par le biais d'une augmentation de la partie de capitaux propres dans ETB) conformément au ratio d'endettement défini dans le cadre réglementaire applicable en Belgique;
- Environ €1.000 millions : pour financer les activités régulées, principalement l'exécution du programme d'investissement en Allemagne (par l'augmentation de la part de capitaux propres dans Eurogrid GmbH, la société holding de 50Hertz) afin de renforcer le bilan ; et
- Entre €100 et 150 millions : pour rembourser partiellement le contrat de prêt à terme de €300 millions utilisé pour financer l'investissement de la Société dans energyRe Giga via WindGrid. Le montant final qui sera alloué à WindGrid à partir du produit net de l'Offre dépendra du résultat de diverses autres options de financement que la Société étudie actuellement, notamment un co-investisseur pour sa participation dans WindGrid.

A la clôture d'Euronext Brussels le 26 mars 2025, les actionnaires existants se verront attribuer un Droit de Préférence par action existante détenue dans la Société à ce moment-là. Les Droits de Préférence seront détachés des actions existantes le 26 mars 2025 après la clôture d'Euronext Brussels et, à condition qu'ils soient sous forme dématérialisée, seront négociables pendant toute la Période de Souscription des Droits. Les détenteurs de Droits de Préférence peuvent souscrire aux Nouvelles Actions à partir du 27 mars 2025, à 9h00 CET jusqu'au 3 avril 2025 inclus (16h00 CET), selon les modalités définies dans le prospectus, à un prix d'émission de €61,88 par Nouvelle Action dans le ratio de 1 Nouvelle Action pour 4 Droits de Préférence.

Tout Droit de Préférence qui n'est pas exercé à Période de Souscription des Droits sera automatiquement converti en un nombre égal de Scrips et ces Scrips seront vendus à des investisseurs institutionnels par le biais d'un placement privé. Le placement privé devrait durer un jour et devrait avoir lieu le 4 avril 2025.

La Société se réserve le droit de révoquer ou de suspendre l'Offre, après consultation avec les Souscripteurs (tel que défini ci-dessous), si (i) elle estime que les circonstances de marché rendraient l'Offre significativement plus difficile ou (ii) si la convention de souscription n'a pas été signée ou a été résiliée conformément à ses modalités et conditions.



Publi-T/NextGrid Holding¹ s'est engagée à exercer tous ses Droits de Préférence reçus sur ses actions PIPE existantes et sur les actions nouvellement émises et à souscrire au nombre de Nouvelles Actions qui en résulte. De plus, Publi-T/NextGrid Holding acquerra les Droits de Préférence de Publipart correspondant à leur détention d'actions de Classe A (2.5%), étant entendu que lors du transfert des Droits de Préférence de Classe A à Publi-T ou NextGrid Holding, ces Droits de Préférence de Classe A seront automatiquement convertis en Droits de Préférence de Classe C. ATLAS Infrastructure (« ATLAS ») avec The Future Fund, des fonds et comptes gérés par des filiales directes et indirectes de BlackRock Inc. (« BlackRock »), et Canada Pension Plan Investment Board (« CPP Investissement ») se sont engagés à exercer tous leurs Droits de Préférence reçus pour les actions qu'ils ont acquises dans le cadre de la précédente transaction PIPE et à souscrire au nombre de Nouvelles Actions qui en résulte.

Au total, Elia Group a donc reçu des engagements irrévocables de souscription représentant plus de 55% de la taille de l'émission de droits envisagée. La partie de l'Offre avec Droits qui n'a pas fait l'objet d'engagements de souscription fait l'objet d'un engagement ferme de souscription, conformément à une convention de souscription conclue le 25 mars 2025.

Principales termes de l'Offre avec Droits

Droits de Préférence: Chaque action existante donnera à son détenteur droit à un Droit de Préférence. Le Droit de Préférence dématérialisé est représenté par le coupon n° 24. Les Droits de Préférence seront détachés des actions existantes le 26 mars 2025, à la clôture d'Euronext Brussels et, à condition qu'ils soient dématérialisés, seront négociables durant l'intégralité de la Période de Souscription des Droits sur Euronext Brussels sous le code ISIN BE0970187903.

Ratio : Les détenteurs de Droits de Préférence ont le droit de souscrire aux Nouvelles Actions à raison de 1 Nouvelle Action pour 4 Droits de Préférence.

Prix d'émission des Nouvelles Actions: €61,88. Le prix d'émission représente une décote de 24,5% par rapport au cours de clôture du 25 mars 2025, (qui s'élevait à €82,00). Sur la base du cours de clôture, le prix théorique ex-droit (**« theoretical ex-right price »** ou **« TERP »**) est de €77,98; la valeur théorique d'un Droit de Préférence est de €4,02; et la décote du prix d'émission par rapport au TERP est de 20,6%.

Période de Souscription des Droits: La Période de Souscription des Droits aura lieu du 27 mars 2025, 9h00 CET, au 3 avril 2025, 16h00 CET, inclus. Après la Période de Souscription des Droits, les Droits de Préférence ne pourront plus être exercés ou négociés et, par conséquent, les demandes de souscription reçues ultérieurement seront nulles.

Procédure et coûts de souscription: Sous réserve de restrictions de vente et de transfert, les investisseurs détenant des Droits de Préférence sous forme dématérialisée (y compris les actionnaires existants) peuvent, pendant la Période de Souscription des Droits, souscrire de manière irréductible aux Nouvelles Actions directement aux guichets de BNP

¹ NextGrid Holding a été constituée en janvier 2025 et est une joint venture entre Publi-T et Fluxys. La filiale sera financée conjointement par Publi-T et Fluxys.



Paribas Fortis, KBC Bank, CBC Banque, KBC Securities et Belfius Bank s'ils y possèdent un compte client, ou indirectement par l'entremise de tout autre intermédiaire financier. Les souscripteurs doivent s'informer des coûts que ces intermédiaires financiers pourraient leur facturer et qui seront à leur charge. Au moment de la souscription, les souscripteurs doivent remettre un nombre correspondant de Droits de Préférence conformément au Ratio. Les actionnaires dont les actions de la Société sont inscrites au registre des actions de la Société doivent choisir d'exercer leurs Droits de Préférence et verser le montant correspondant à cette souscription sur le compte bloqué de la Société (comme il sera indiqué dans la lettre d'instruction de la Société) au plus tard le 3 avril 2025, à 16h00 CET. Sous réserve de restrictions de vente et de transfert, ils peuvent, durant la Période de Souscription des Droits, souscrire sans frais aux Nouvelles Actions.

Placement Privé de Scrips: Les Droits de Préférence qui n'auront pas été exercés durant la Période de Souscription des Droits seront convertis en un nombre égal de Scrips. Les Scrips seront proposés à la vente par le biais d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels qui devrait débuter le ou aux alentours du 4 avril 2025 et se terminer à la même date. Le produit net de la vente des Scrips (arrondi à un centime d'euro entier par Droit de Préférence non exercé) après déduction des frais, charges et toutes formes de dépenses que la Société doit supporter pour la vente des Scrips (le «Produit Net des Scrips») (le cas échéant) sera distribué de manière proportionnelle entre tous les détenteurs de Droits de Préférence qui ne les ont pas exercés. Si le Produit Net des Scrips est inférieur à €0,01 par Droit de Préférence non exercé, les détenteurs de Droits de Préférence qui ne les ont pas exercés n'ont pas droit à un quelconque paiement et le Produit Net des Scrips sera, à la place, transféré à la Société. Si la Société annonce que le Produit Net des Scrips est disponible pour distribution aux détenteurs de Droits de Préférence non exercés et que ces détenteurs n'ont pas reçu le paiement d'ici le 9 avril 2025, ces derniers doivent contacter leurs intermédiaires financiers, à l'exception des actionnaires nominatifs qui doivent contacter la Société.

Admission à la négociation et placement de cotation des Nouvelles Actions : prévue le 8 avril 2025 sur Euronext Brussels.

Annonce des résultats: Le résultat de la souscription avec Droits de Préférence sera annoncé par le biais d'un communiqué de presse le ou aux alentours du 4 avril 2025. Les résultats de l'Offre, détaillant la souscription avec des Droits de Préférence et avec des Scrips, les résultats de la vente des Scrips et le montant dû (le cas échéant) aux détenteurs de Droits de Préférence non exercés seront publiés le ou autour du 4 avril 2025.

Paiement et remise des Nouvelles Actions: Le paiement des souscriptions avec Droits de Préférence dématérialisés est prévu le ou aux alentours du du 8 avril 2025 et sera effectué par débit du compte du souscripteur à la même date de valeur (conformément aux procédures pertinentes applicables de l'intermédiaire financier). Le paiement des souscriptions avec Droits de Préférence nominatifs se fera par versement sur un compte bloqué de la Société. Le paiement devra figuré sur ce compte au plus tard le 3 avril 2025, à 16h00 CET, comme indiqué dans la lettre d'instruction de la Société.

Le paiement des souscriptions avec des Droits de Préférence dématérialisés est prévu le ou autour du 8 avril 2025 et sera effectué par remise contre paiement. La remise des Nouvelles Actions aura lieu le ou autour du 8 avril 2025. Les Nouvelles Actions seront remises sous forme d'actions dématérialisées (inscrites sur le compte-titres du souscripteur) ou sous forme d'actions nominatives inscrites dans le registre des actionnaires de la Société.



Conventions de lock-up et de standstill: La Société a marqué son accord sur un engagement de standstill pour une période de 180 jours calendrier après la première date de cotation des Nouvelles Actions (sauf avec l'accord préalable des Coordinateurs Mondiaux Associés ('Joint Global Coordinators') (agissant pour le compte des Souscripteurs) Publi-T/NextGrid Holding a marqué son accord sur un engagement de lock-up pour une période de 90 jours après la date de clôture de la Période de Souscription des Droits (sauf avec l'accord préalable des Coordinateurs Mondiaux Associés (agissant pour le compte des Souscripteurs)).

Taxation: Le traitement fiscal dépend des circonstances individuelles de chaque investisseur et peut évoluer à l'avenir. Les dispositions générales sont incluses dans le prospectus. L'acquisition et la vente et toute autre acquisition ou cession à titre onéreux d'actions existantes (opérations sur le marché secondaire) en Belgique par un intermédiaire professionnel sont assujettis à la taxe sur les opérations de bourse si (i) elles sont conclues ou réalisées en Belgique par un intermédiaire professionnel, ou (ii) si elle est réputée être conclue ou exécutée en Belgique, ce qui est le cas lorsque l'ordre est donné directement ou indirectement à un intermédiaire professionnel établi en dehors de la Belgique, soit par des personnes physiques ayant leur résidence habituelle en Belgique, soit par des personnes morales pour le compte de leur siège ou de leur lieu d'établissement en Belgique. La taxe sur les opérations boursières est prélevée au taux de 0,35 % du prix d'achat, plafonnée à €1.600 par opération et par partie.

Droit aux dividendes : Les Nouvelles Actions ne donneront pas droit au dividende 2024, qui devrait être payé en juin 2025. Le dividende par action (DPS) total proposé pour 2024 de €2,05 se compose d'un DPS ajusté du facteur de prime lié à l'émission de droits de €1,95 (DPS 2024 avant l'émission de droits de €2,05 multiplié par le facteur de prime lié à l'émission de 0,95) et d'un dividende spécial par action de €0,10. Les Nouvelles Actions donneront droit à une part des résultats de l'exercice financier ayant débuté le 1^{er} janvier 2025 et des exercices suivants.

Syndication: BNP Paribas Fortis SA/NV, Citigroup Global Markets Limited et Goldman Sachs International agissent en qualité de Coordinateurs Mondiaux Associés et de Chefs de file associés de l'Offre avec Droits, et Belfius Bank (SA/NV), agissant avec son sous-contractant Kepler Cheuvreux (SA) et Kepleur Cheuvreux (Suisse) (SA), JPMorgan SE, KBC Securities NV et Morgan Stanley & Co. International plc agissent en tant que Chefs de file associés (collectivement, les « Souscripteurs »).

Souscription: La partie de l'Offre avec Droits qui n'a reçu d'engagement de souscription fait l'objet d'un engagement de prise ferme, conformément à une convention de souscription conclue le 25 mars 2025 avec un syndicat de banques comprenant BNP Paribas Fortis SA/NV, Citigroup Global Markets Limited et Goldman Sachs International agissant en qualité de Coordinateurs Mondiaux Associés et Belfius Bank (SA/NV), agissant avec son sous-contractant Kepler Cheuvreux (SA) et Kepleur Cheuvreux (Suisse) (SA), J.P. Morgan SE, KBC Securities NV, Morgan Stanley & Co. International plc agissent en tant que Chefs de file associés.



Perspectives financières pour 2025

À l'issue de l'Offre, Elia Group envisage de réaliser un résultat net (attribuable à Elia Group), oscillant entre €490 millions et €540 millions.

- En Belgique, le Groupe vise à réaliser un résultat net compris entre €255 millions et €285 millions, en favorisant un OLO belge à 10 ans d'environ 2,8 %, tout en prévoyant d'investir environ €1,7 milliard en 2025. La réalisation de ce programme d'investissement est toujours sujette à des risques externes.
- En Allemagne (en supposant une participation de 100 %), le Groupe vise à réaliser un résultat net compris entre €380 millions et €420 millions, en factorisant un taux intérêt de base de 2,3 % pour le rendement réglementaire des fonds propres, tout en prévoyant d'investir environ €3,8 milliards en 2025. La réalisation de ce programme d'investissement est toujours sujette à des risques externes.
- Le segment non régulé et Nemo Link, comprenant le rendement de Nemo Link, le rendement des activités non régulées (principalement re.alto, EGI, WindGrid et energyRe Giga) et les frais opérationnels inhérents à la gestion d'une société holding, devrait enregistrer une perte pour le résultat du Groupe dans une fourchette comprise entre €-35 millions et €-45 millions. Cette perte inclut Nemo Link, qui devrait contribuer environ €25 millions, selon la disponibilité.

Cette prévision ne tient pas compte d'éventuelles transactions de fusion et acquisition.

Davantage de détails concernant les perspectives financières pour 2025 sont disponibles dans le prospectus.

Principaux facteurs de risque

L'information suivante est une sélection de risques clés qui, seuls ou associés à d'autres événements ou circonstances, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société. En général, la Société est soumise à cinq catégories de risques :

- (i) Risques liés à l'environnement réglementaire dans lequel le Groupe opère :
 - le Groupe est soumis à un vaste ensemble de réglementations et ses revenus dépendent en grande partie de la méthodologie tarifaire applicable sur ses principaux marchés, qui est soumise à des changements potentiels et à des révisions périodiques ; et
 - les licences et les certifications des GRT nécessaires aux activités du Groupe peuvent être révoquées, modifiées ou soumises à des conditions plus onéreuses.
- (ii) Risques liés aux activités du Groupe et à la sécurité de l'approvisionnement :
 - l'incapacité du Groupe à maintenir un équilibre entre la demande et l'approvisionnement d'énergie sur le réseau peut entraîner un délestage, avoir d'importantes conséquences négatives sur la sécurité de l'approvisionnement du pays et, dans certaines circonstances, entraîner sa responsabilité et avoir un impact négatif sur ses résultats d'exploitation;



- le Groupe peut être exposé à des cyber-incidents, des violations de données, des défaillances des systèmes de technologies de l'information et de la communication (TIC), des sabotages ou des actes de terrorisme susceptibles d'avoir un impact négatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa réputation ;
- les événements imprévus, les défaillances des systèmes ou les perturbations de la continuité des activités peuvent avoir des répercussions très larges et avoir un impact défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation du Groupe ; et
- le Groupe est exposé à l'augmentation des risques physiques et de transition liés aux changements climatiques et est soumis à des attentes croissantes concernant son programme de durabilité et ses objectifs de décarbonisation, qui dépendent en partie d'un certain nombre de facteurs indépendants de son contrôle et qu'il peut ne pas être en mesure de satisfaire.

(iii) Risques liés au programme d'investissement prévu par le Groupe :

- les bénéfices futurs du Groupe dépendront en partie de sa capacité à réaliser son programme d'investissement envisagé et de la croissance organique prévue de sa Base d'Actifs Régulés (RAB) ;
- le programme d'investissement prévu par le Groupe est soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes, tels que l'augmentation des coûts et les questions relatives au caractère abordable de la transition énergétique, aux approbations réglementaires opportunes et à la disponibilité des ressources; et
- le Groupe est dépendant d'un nombre limité de fournisseurs et de partenaires, ainsi que de leur capacité à respecter les normes relatives à la qualité du travail mais également à livrer dans les délais impartis et dans les limites des coûts budgétés.

(iv) Risques financiers liés aux activités du Groupe :

- une révision à la baisse de la notation de crédit de la Société, d'ETB et/ou d'Eurogrid GmbH pourrait affecter leur capacité à accéder aux marchés de capitaux et impacter leur situation financière et leur capacité de refinancement ;
- l'incapacité de recourir au financement nécessaire ou de le lever (à un coût acceptable) pourrait nuire à la capacité du Groupe à financer et à réaliser son programme d'investissement ; et
- Les progrès du Groupe dans sa stratégie de croissance inorganique peuvent entraîner une prévisibilité moindre et une plus grande volatilité de ses revenus et un endettement financier supplémentaire au niveau de la Société.

(v) Risques liés aux Nouvelles Actions, aux Droits de Préférence, aux Scrips et à l'Offre :

- Le prix de marché des actions peut être volatil et peut baisser en dessous du Prix d'Émission;
- Si l'Offre avec Droits est interrompue ou s'il y a une baisse substantielle du prix des actions, les Droits de Préférence peuvent devenir nuls ou sans valeur ; et
- Certains actionnaires importants de la Société, pourraient, après l'Offre, avoir des intérêts qui diffèrent de ceux de la Société et pourraient être en mesure de contrôler la Société, y compris le résultat de votes d'actionnaires.



Prospectus

Tous les détails de l'Offre avec Droits seront inclus dans le prospectus. Le prospectus est disponible en anglais, en français et en néerlandais. Un résumé du prospectus en allemand est également disponible. Le prospectus sera mis gratuitement à la disposition des investisseurs au siège de la Société, au Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Bruxelles, Belgique. Sous réserve des restrictions de vente et de transfert, le prospectus est également disponible sur Internet à l'adresse suivante : https://investor.eliagroup.eu/offering. Le prospectus sera également mis gratuitement à la disposition des investisseurs sur le site web des intermédiaires financiers concernés :

- Auprès de BNP Paribas Fortis sur les sites web suivants :
 <u>https://www.bnpparibasfortis.be/beleggingsnieuws</u> (NL) et

 <u>https://www.bnpparibasfortis.be/actualitefinanciere</u> (FR) et, sur demande, par téléphone au +32 2 433 41 13 (NL et FR) ;
- Auprès de KBC Securities :
 <u>http://www.kbc.be/elia2025</u> (NL, FR et ENG) et, sur demande, par téléphone +32 78 152 153 (NL, FR et ENG) ;
- Auprès de Belfius (agissant avec Kepler Cheuvreux) sur le suivant site web :
 <u>www.belfius.be/elia2025</u> (NL et FR) et, sur demande, par téléphone + 32 2 222 12 02 (NL, FR et ENG).



Calendrier prévu pour l'Offre avec Droits

Événement	Calendrier	Date
Approbation du Prospectus par la FSMA et notification du Prospectus approuvé à la BaFin	T-1	25 mars 2025
Publication du communiqué de presse de lancement et mise à la disposition du public du Prospectus	Т	26 mars 2025
Détachement du coupon n°24 (représentant le Droit de Préférence) après la clôture des marchés	Т	26 mars 2025
Négociation des Actions « ex-Droits »	T+1	27 mars 2025
Ouverture de la Période de Souscription des Droits	T+1	27 mars 2025, 9 heures CET
Cotation et négociation des Droits de Préférence sur Euronext Bruxelles	T+1	27 mars 2025
Date de paiement des Droits de Préférence nominatifs exercés par les Souscripteurs	T+8	3 avril 2025
Date de Clôture de la Période de Souscription des Droits	T+8	3 avril 2025, 16 heures CET
Fin de la cotation et de la négociation des Droits de Préférence sur Euronext Bruxelles	T+8	3 avril 2025
Annonce du résultat de la souscription avec Droits de Préférence dans un communiqué de presse	T+9	4 avril 2025
Suspension de la négociation des Actions	T+9	4 avril 2025
Placement Privé accéléré des Scrips	T+9	4 avril 2025
Allocation des Scrips et souscription aux Scrips	T+9	4 avril 2025
Annonce dans un communiqué de presse des résultats de la souscription avec Droits de Préférence et avec Scrips et du Produit net des Scrips (le cas échéant) dû aux détenteurs de coupons n°24 et fin de la suspension de la négociation des Actions	T+9	4 avril 2025
Date de paiement pour les souscripteurs de Droits de Préférence dématérialisés exercés	T+13	8 avril 2025
Réalisation de l'augmentation de capital	T+13	8 avril 2025
Remise des Nouvelles Actions aux souscripteurs	T+13	8 avril 2025
Cotation et négociation des Nouvelles Actions sur Euronext Bruxelles	T+13	8 avril 2025
Paiement aux détenteurs de Droits de Préférence dématérialisés non exercés	T+14	À partir du 9 avril 2025



INFORMATIONS IMPORTANTES

Ces documents ne peuvent être diffusés, publiés ou distribués, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District de Columbia), sauf aux acheteurs institutionnels qualifiés ('qualified institutional buyers') (« QIBs ») au sens de la Rule 144A du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Ces documents ne constituent ni ne font partie d'aucune offre ou sollicitation d'achat ou de souscription, ou d'un investissement dans des titres aux États-Unis. Les actions mentionnées dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du Securities Act.

Les actions ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement ou en vertu d'une exemption ou dans le cadre d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement de la loi sur les valeurs mobilières. Il n'y aura pas d'offre publique de titres aux États-Unis.

Ces documents (et les informations qu'ils contiennent) ne sont pas destinés à être diffusés, publiés ou distribués, directement ou indirectement, en tout ou en partie, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou dans toute autre juridiction où cela pourrait constituer une violation des lois ou des réglementations en vigueur dans cette juridiction.

Cette communication est distribuée et ne s'adresse qu'à (i) des personnes situées en dehors du Royaume-Uni ; (ii) des professionnels de l'investissement visés à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l' « **Ordre** ») ; (iii) des entités fortunées visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre ; et (iv) d'autres personnes auxquelles elle peut être légalement communiquée (toutes les personnes visées aux points (i), (ii), (iii) et (iv) ci-dessus étant désignées ensemble comme les "personnes concernées").

Dans tout État membre de l'Espace économique européen autre que la Belgique et l'Allemagne, ces documents sont uniquement adressés aux et ne visent que les personnes dans les États membres de l'Espace économique européen (l'« EEE ») qui sont des "investisseurs qualifiés" au sens de l'article 2 (e) du Règlement Prospectus (Règlement (UE) 2017/1129) (le « Règlement Prospectus »), et toute personne n'étant pas un investisseur qualifié ne devrait agir ou se fier à cette communication ou à l'un quelconque de ses contenus. En outre, au Royaume-Uni, ces documents sont uniquement adressés aux et ne visent que les personnes qui sont des investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus étant donné qu'il fait partie du droit national en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018, et toute personne n'étant pas un investisseur qualifié ne devrait agir ou se fier à cette communication ou à l'un quelconque de ses contenus. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ces documents font référence est accessible uniquement aux personnes pertinentes et seules les personnes pertinentes seront tenus par toute invitation, offre ou accord de souscrire, d'acheter ou autrement d'acquérir toute valeur mobilière



auquel il est fait référence dans le présent document. Toute personne n'étant pas une personne pertinente ne devrait agir ou se fier à cette communication ou à l'un quelconque de ses contenus.

Ces documents ne constituent pas un prospectus et les investisseurs ne doivent pas souscrire aux actions qui y sont mentionnées, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus qui sera publié par la Société en temps utile dans le cadre de l'offre au public et l'admission des actions du capital de la Société à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles (le « **Prospectus** »).

Le Prospectus n'est pas un prospectus ou une déclaration d'information sur un produit ou une autre déclaration d'information en vertu de la loi australienne de 2001 sur les sociétés (le « Corporations Act ») et ne constitue pas une recommandation d'acquisition, une invitation à faire une demande, une offre de demande ou d'achat, une offre d'organiser l'émission ou la vente, ou une offre d'émission ou de vente de titres en Australie, sauf dans les cas indiqués ci-dessous. Le présent Prospectus n'a pas été préparé spécifiquement pour les investisseurs australiens et n'est pas tenu d'inclure, et ne prétend pas inclure, toutes les informations qui seraient requises dans un prospectus ou une déclaration d'information sur le produit en vertu du Corporations Act. La Société n'a pas autorisé ou pris de mesures pour préparer ou déposer auprès de l'Australian Securities and Investments Commission (« ASIC ») un prospectus ou une déclaration d'information sur le produit conforme à la loi australienne.

Toute offre de titres en Australie ne peut être faite qu'à des personnes (« Investisseurs Exonérés ») qui sont des investisseurs avertis ('sophisticated investors') (au sens de l'article 708(8) du Corporations Act), des investisseurs professionnels ('professional investors') (au sens de l'article 708(11) du Corporations Act) ou autrement en vertu d'une ou plusieurs exemptions contenues dans l'article 708 du Corporations Act de sorte qu'il est légal d'offrir les titres sans divulgation aux investisseurs en vertu du chapitre 6D du Corporations Act.

Aucun prospectus n'a été déposé auprès d'une commission des valeurs mobilières ou de toute autre autorité régulatoire similaire au Canada en lien avec les titres de la Société auxquels ce communiqué de presse se rapporte. Aucune de ces commissions des valeurs mobilières ou autorités régulatoires similaires au Canada n'a examiné ou approuvé en aucune manière la valeur de toute offre proposée de ces titres, et toute déclaration contraire constitue une infraction.

Au Canada, le communiqué de presse peut uniquement être adressé à une personne (« **Investisseur Canadien Éligible** ») dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec qui est (a) un investisseur accrédité ('accredited investor') tel que défini au paragraphe 1.1 du Règlement national 45-106 sur les dispenses de prospectus ou, en Ontario, tel que défini au paragraphe 73.3(1) de la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario); et (b) un client autorisé ('permitted client'), tel que



défini au paragraphe 1.1 du Règlement national 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites.

Ces documents ne constituent pas et ne font pas partie d'une offre ou d'une sollicitation d'offre de souscription d'actions ou d'autres titres.

BNP Paribas Fortis SA/NV est agréée et réglementée par la Banque centrale européenne et la Banque nationale de Belgique et réglementée par l'Autorité des Services et Marchés Financiers, Citigroup Global Markets Limited et Goldman Sachs International sont agréées par la Prudential Regulation Authority («PRA») et réglementées par la PRA et la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni. Ils agissent exclusivement pour la Société et personne d'autre dans le cadre de l'Offre avec Droits et ne seront responsables envers personne d'autre que la Société pour fournir les protections accordées aux clients de BNP Paribas Fortis SA/NV, Citigroup Global Markets Limited et Goldman Sachs International respectivement, ni pour fournir de conseils dans le cadre de l'Offre avec Droits.



À propos d'Elia Group

L'un des cinq principaux GRT européens

Elia Group est un acteur clé dans le transport d'électricité. Nous veillons à chaque instant à l'équilibre entre production et consommation, approvisionnant 30 millions d'utilisateurs finaux en électricité et gérons 19.741 km de liaisons à haute tension via nos filiales en Belgique (Elia) et dans le nord et l'est de l'Allemagne (50Hertz), ce qui signifie que nous figurons parmi les 5 plus grands gestionnaires de réseau européens. Nous mettons un réseau électrique robuste et fiable à plus de 99 % au service de la communauté et du bien-être socioéconomique. Nous voulons également servir de catalyseur à une transition énergétique réussie vers un système énergétique fiable, durable et abordable.

Acteur de la transition énergétique

En développant les connexions internationales à haute tension et en intégrant des quantités toujours plus importantes d'énergie renouvelable dans notre réseau, nous favorisons à la fois l'intégration du marché européen de l'énergie et la décarbonisation de la société. Nous optimisons également en permanence nos systèmes opérationnels et développons de nouveaux produits de marché afin que de nouvelles technologies et de nouveaux acteurs du marché puissent accéder à notre réseau, facilitant ainsi la transition énergétique.

Dans l'intérêt de la communauté

Acteur central dans le système énergétique, Elia Group agit dans l'intérêt de la communauté. Nous répondons à la hausse rapide des énergies renouvelables en adaptant constamment notre réseau de transport. Nous veillons aussi à réaliser nos investissements dans les délais et les budgets impartis, tout en garantissant une sécurité maximale. Nous adoptons une gestion proactive des parties prenantes lors de la réalisation de nos projets : nous entamons une communication bilatérale avec tous les acteurs concernés dès le début du processus. Nous mettons également notre expertise à disposition du secteur pour construire le système énergétique de demain.

Ouverture internationale

Outre ses activités de gestionnaire de réseau de transport, Elia Group fournit des services de conseil à des clients internationaux par l'intermédiaire de sa filiale Elia Grid International. Ces dernières années, le groupe a lancé de nouvelles activités non régulées telles que re.alto - la première place de marché européenne pour l'échange de données énergétiques via des API énergétiques standardisées - et WindGrid, une filiale qui continuera à développer les activités du groupe à l'étranger, en contribuant au développement de réseaux électriques offshore en Europe et au-delà.

La société Elia Group est une société cotée en bourse dont l'actionnaire principal est la holding municipale Publi-T/NextGrid Holding.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

fe ttt



Relations avec les investisseurs

Yannick Dekoninck | M +32 478 90 13 16 | investor.relations@elia.be | Stéphanie Luyten | M +32 467 05 44 95 | investor.relations@elia.be | Communication d'entreprise

Marleen Vanhecke M +32 486 49 01 09 marleen.vanhecke@elia.be

Groupe Elia SA/NV 14